



AVIS DE COURSE

TOUR DE CHAUSEY

11 – 12 JUIN 2022

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) 4^{ème} catégorie.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à :

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitables, IRC, les multicoques de la classe Multi 2000 et les bateaux qui choisiront la catégorie « Voiles Libres ».

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à YACHT CLUB DE GRANVILLE – BP 317- 50400 GRANVILLE au plus tard le 5 JUIN 2022. Les inscriptions sont également possibles en ligne sur le site : <https://tourdechausey.fr/>

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

OSIRIS, MONOTYPES supérieur ou égal à 9 m (ou 4 équipiers ou plus)	85,00 €
OSIRIS, MONOTYPES inférieur à 10 m (ou moins de 4 équipiers)- Muscadets-Corsaires.	60,00 €
MULTI 2000	60,00 €
Voiles Libres	60,00 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscriptions :

10 juin 2022 de 18h à 20h et le 11 juin de 09h à 12h - Briefing des skippers: 14h00.
Buffet des équipages à partir de 20 :00 le Samedi 11 juin au Yacht Club.

5.2 Jauge et contrôles :

A tout moment sur décision du Comité technique ou du comité de course

5.3 Jours de course.

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
11/06	15 :30 : Parcours côtier	Toutes
12/06	09 :00 : Le Tour de Chausey	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 :30

5.5 Un tableau officiel pourra être mis en ligne.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://tourdechausey.fr/>
- Une version papier sera affichée et disponible sur demande au secrétariat.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront côtiers ou construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENTS

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Le système de classement est le système a minima.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Toute demande particulière au Yacht Club de Granville ou au bureau du port de Herel, 02 33 50 20 06 – VHF Canal 9.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO : n/a

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Nombreux prix tirés au sort entre les skippers présents à la remise des prix le Dimanche 12 juin à partir de 17 :00

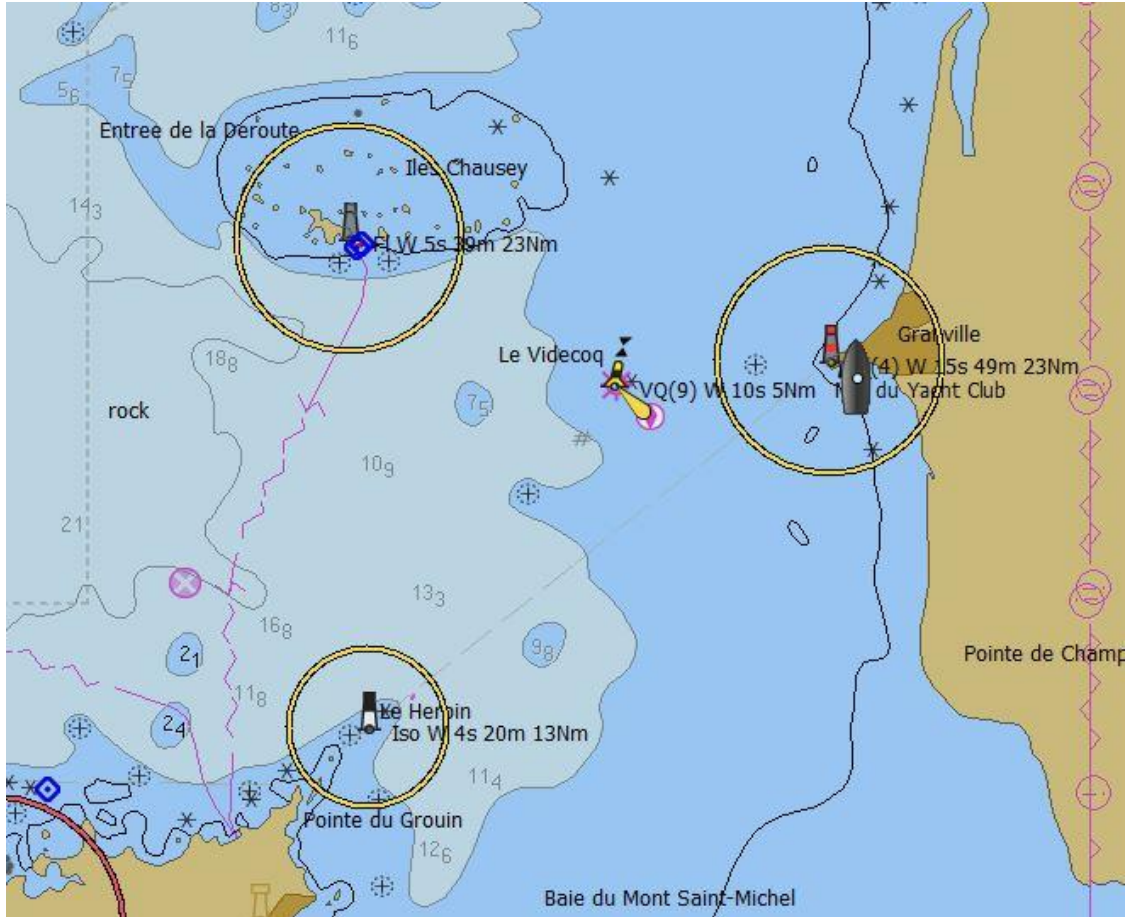
14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Yacht Club de Granville
BP 317 – 50400 GRANVILLE – 02 33 50 04 25 – yachtclub.granville@gmail.com

ANNEXE ZONE DE COURSE



ZONE DE DEPART GRANVILLE

